

Le **lundi vingt neuf septembre deux mille quatorze** à dix huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 15 septembre 2014, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Mme Catherine VEROVE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Frédéric LOKIETEK, Louis BOUTROY, Bruno FLAMENT, Fabien MARTIN, Didier HAMY.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Fixation du reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la taxe communale sur l'électricité était reversée à la Commune par ERDF moins 3 % pour frais généraux.

Depuis 2 ans c'est la F.D.E. qui perçoit pour le compte de toutes les communes de moins de 2000 habitants.

Le taux est fixé par la F.D.E.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réactualiser soit la F.D.E. continuera à percevoir et reversera à la Commune 97 % de la taxe pour 2015.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Monsieur le Maire propose une décision modificative soit un mouvement de crédit du compte 6067 fournitures scolaires d'un montant de 179.00 € sur le compte 6065.

Adopté à l'unanimité.

Fin de la séance à 19h30.